

Compte rendu de la réunion de quartier n° 6 du 07/02/2024

(Centre ancien)

23 personnes présentes.

- **Divers points soulevés lors de la réunion du 01/03/2023.**

Autour du Castellás : Il est demandé de faire quelque chose au niveau du trottoir et des troncs arbres coupés ; de savoir s'il est possible d'enlever la jardinière côté église et de faire nettoyer le monument aux morts.

- Il est demandé si le petit square face à l'ancienne salle des fêtes peut être fleuri et débarrassé des arbres morts. Les contraintes en eau nous ont obligés à attendre.

- **Parole aux Riverains :**

- Il est soulevé le problème du stationnement anarchique en bas de la rue Gounot. Nous allons faire le nécessaire.

- Un chien aboie chez Mme Nancioni. La procédure va être lancée.

- Il est signalé une vitesse excessive de certains véhicules au niveau du poste Branly. Nous allons voir ce qu'il peut être fait, par exemple repeindre les marquages existants, mais les ralentisseurs ne sont pas appropriés sur le secteur.

- Au Castellás un zébra sur en emplacement de parking avait été fait pour permettre au camion du Sictom de passer. Comme ce n'est plus le cas, la place sera récupérée.

- Rénover la place de la liberté : c'est une bonne idée mais il faut voir comment faire car l'arbre a tout soulevé.

- Les gravats devant chez Marvin Garnier sont là depuis trop longtemps. Nous allons sévir.

- Le parcours de randonnée le long de la Thongue est entretenu, c'est très bien.

- Le câble électrique installé sur la rampe Camille St Saëns pour les éclairages de Noël pourrait être dangereux. Nous allons vérifier.

Informations Municipales.

Institution du Conseil Municipal des Jeunes :

10 Jeunes des Classes de CM1 et CM2 ont dernièrement été élus par leurs camarades pour constituer le CMJ.

3 d'entre eux ont ensuite été élus pour représenter le CMJ au Conseil Municipal des Adultes.

Leur première intervention a eu lieu lors de la cérémonie du 11 novembre

Extinction Eclairage Public :

M. le Maire précise que cette mesure inévitable devrait faire économiser plus de 20.000€ par an. A ce titre il indique les diverses consommations du 1^{er} tr 2023.

| | | | | |
|--------|-------------------------------|-------------------|------|----------------|
| Gaz : | Conso 1 ^{er} tr 2022 | 60981 KW/h | pour | 3337 € |
| | Conso 1 ^{er} tr 2023 | 60409 KW/h (-14%) | pour | 13341€ (+300%) |
| Elec : | Conso 1 ^{er} tr 2022 | 53379 Kw/h | pour | 9648 € |
| | Conso 1er tr 2023 | 24950 KW/h (-64%) | pour | 13736€ (+43%) |

COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :

M. Le Maire informe que, grâce au travail de l'équipe municipale, les comptes administratifs ont fait encore ressortir plus de 200.000€ d'excédent pour l'année 2022 et toujours sans augmentation des taxes locales. De plus cette année a été particulièrement remarquable car elle a vu plus de 690.000€ investis dans le village

SICTOM :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les nouvelles augmentations de tarif, les nouvelles consignes de tri et les accès contrôlés des déchèteries :

La cour des comptes nous a demandé d'uniformiser les taux de la TOM sur le territoire du SICTOM. En effet, il intervient sur trois AGGLO qui appliquent chacune des taux différents. Légalement c'est interdit, une régie doit avoir un taux identique sur son territoire pour une question d'équité entre les contribuables. L'AGGLO d'Agde et à 15,50% environ, l'AGGLO de Béziers et la CCAM sont environ à 14,08%. Nous avons pourtant demandé au SICTOM de baisser l'AGGLO d'Agde plutôt que d'augmenter les autres. Le problème est que ces derniers représentent 80% des recettes

du SICTOM. Baisser son taux serait un trop gros manque à gagner qu'il faudrait combler d'une manière ou d'une autre. A la CCAM nous avons donc voté l'augmentation mais sur 3 ans.

En ce qui concerne le contrôle d'accès aux déchèteries, M. le Maire rappelle que le SICTOM a vocation de récupérer avant tout les OM des habitants privés et non des entreprises. Elle le faisait bien volontiers jusqu'à présent moyennant une Taxe Additionnelle dans la mesure où la plupart des entreprises ne payent pas de TOM. Cette TA était facturée sur le bon vouloir des entreprises à se faire connaître des services du SICTOM. Bien entendu ils n'étaient pas nombreux d'où la mise en place de ce contrôle d'accès.

Nouveau au service des Abeilhanais :

Trois Food-trucks sont désormais installés devant la Mairie. Le Vendredi, le J-BURGER qui vous propose toute une gamme de Burger. Le Samedi Pizza del Tony qui vous propose ses pizzas au feu de bois.

Ecole de musique intercommunale :

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal a décidé de sortir de l'Ecole. Déjà deux communes sur huit l'ont déjà quittée. Si la qualité de l'enseignement n'est pas remise en cause, de multiples dysfonctionnements et un manque de considération des communes membres ont fait que le conseil municipal a analysé dernièrement le bien fondé de notre adhésion et a jugé qu'il valait mieux quitter l'école.

Un point sur les activités associatives :

Une mise au point par la création d'une charte pour l'utilisation des salles prêtées au foyer rural devient primordiale. En effet, beaucoup trop de débordements pénalisants la commune sont à déplorer. Le Foyer Rural, très dynamique, a vu ses activités et le nombre d'adhérents grossir de manière importante. Si l'on ne peut que se réjouir de ce succès, nos moyens matériels, humains et financiers ont tout de même des limites. Il est donc important aujourd'hui d'établir un règlement pour encadrer le fonctionnement des activités pour le bien de tous.

Projets à venir :

- M. Le Maire apporte quelques précisions sur l'avancement du château d'eau. Tout est en bonne voie. Une réunion technique a eu lieu pour caler le démarrage des travaux sur l'année 2024.
- Du coup, comme il viendra en lieu et place de l'aire de jeu existante, nous allons procéder à la rénovation des nos aires de jeux pour enfants. Nicolas Ghorra en explique les grandes lignes.
- M. Le Maire rappelle que la commune adhère à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, c'est l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP. En plus vous pouvez vous abonner à un service d'alerte que vous trouverez sur le site internet.
- M. le Maire informe l'assemblée que le PLU a été adopté par le CM ainsi que par CCAM qui a la compétence. S'ensuivra l'envoi aux PPA qui doivent donner leur avis dans les trois mois. Ce sera le tour de l'enquête publique qui durera 1 mois avant validation définitive de notre PLU.

- M. le Maire rappelle que des jardins partagés derrière la cave coopérative sont encore disponibles. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

Dates à retenir :

Samedi 10 Photos repas des aînés

Samedi 17 réception nouveaux arrivants

Samedi 02 Mars Carnaval de l'APEA

Les conversations se sont prolongées autour d'un convivial pot dinatoire.